



Fraude compteur locataire

Par **seve5900**, le **09/03/2013** à **19:00**

bonjour,un agent EDF est venu verifier le compteur edf et prise electrique de la location F2.en meme temp il a rebaguer le compteur EDF car mon proprietaire en 2009 a retirer lumiere commun de mon compteur et la mis sur son autre locataire.de plus le proprietaire ma dit de ne rien dire.rnj ai rien dit car harcelement proprietaire(de me mettre dehors et de ne pas renouveler mon bail.chose officielle cette année car mon bail je suis arriver le 9aout 2004.rnil ma mis une LRAR pour dire qu il vendait libre d occupation son appartement alors qu il en a deux et qu il ne renouveler pas mon bail.rndonc j ai vu le conciliateur et il n est pas neutre.rnla je fait solution en justice car je devait payer en liquide et pas de quittance et le conciliateur ma dit qu il a le droit de ne pas fournir de duplicata de quittance ou de quittance.rnil met en vente son F2 car certificat de non conformité et arnaque.rnla EDF ma dit en verifiant toute prise et en dijonant mon compteur que deux prise fonctionne et que je doit faire intervenir un electricien.j explique mon probleme a 2 electricien et veulent pas intervenir car motif locataire.rncar fraude compteur locataire.et que son locataire a 2 prise relier sur son compteur et que moi aussi je doit avoir cela.rnje doit mentir pour faire intervenir un electricien.rncar je doit avoir le papier officielle pour entame procedure de fraude.rnla jai un chauffage electrique qui ne va plus et que le proprietaire peut venir que le 28 et 29 car il veut pas venir samedi alors que L adil me dit que c est un jour ouvrable.donc 28 et 29 cp.pour autre chose je doit reste pour proprietaire chauffage et certificat de non conformité.si il vient car il ma deja fait faut bon quand en janvier jai poser un cogé et qu il n est jamais venu et sans prevenir.il vient pas quand je suis pas la car pa j ai des papiers qui disparaisse;meme des quittances qu il a fait a ma soeur quand j etai a l hopital pour payer selon allegation proprietaire loyer pas payer alors que virement et que si elle payer pas j etait dehors.et vu qu il ne veut pas faire de double ?le conciliateur a dit qu il pouvait me reclamer et pas de preuve meme avec relever bancaire...rnet que vu qu il et pas honnete je doit partir.selon conciliateur;rnun conciliateur a le droit de tenir avec proprietaire louche et douteus.rnlegalement il doit rester neutre.vive conciliation?rnest ce que le conciliateur a raison ou pas car j ai enregistrer le rdv.et le coup de telephone conciliateur.rnj ai

le droit de me faire plumer par le propriétaire de 2004 a 20011 pas de quittance malgres
reclamation ..rien.rnj ai eu de janvier 2012 a maintenant.rnde plus il ne rend plus la caution
sans motif.rnla le propriétaire me reclame 54euros sans motif.car toujours pas de nouveau
loyer de aout 2012 je lai demander 2 fois au propriétaire et la moi locataire je dit plus rien.vu
que le propriétaire me traite de menteuse la mon degat des eau de 2009 mon assureur a
prouver que c est le propriétaire car reparation toiture en decembre 2012 et vu le congé pour
vente c est l assureur propriétaire qui prend en charge car service juridique de mon
assureur.rnje fait quoi maintenant..svp puis je entamer poursuite judiciaire car il continu encore
ses arnaques harcelement...rnrepondait moi svp coordialement